

Nombre de présents : 40  
Absent : 0  
Excusés : 9

**Point 13 Budget primitif 2026**

**Présents**

Sous la présidence de M. le Maire Éric STRAUMANN, Mmes et MM. les Adjoints Odile UHLRICH-MALLET, Pascal SALA, Nathalie PRUNIER, Christian MEISTERMANN, Christine LAISSUE-STRAVOPODIS, Cécile STRIEBIG-THEVENIN, Éric LOESCH, Frédérique SCHWOB, Olivier ZINCK, Claudine MATHIS, Michel SPITZ, Emmanuella ROSSI, Alain RAMDANI, Mmes et MM. les Conseillers municipaux Pascal WEILL, Marie LEROLLE, Jean-Marc BERNAUD, Dominique BUTTERLIN, Claudine GANTER, Nora OUISSI, Claudia CHATELUS, Wilhelmine ROBERT, Jérôme GUISON, Aurore REINBOLD, Helene BULLE, Laurent DENZER-FIGUE, Kevin MARTIN, Léna DUMAN, Jean-François CERFON, Monique FRITSCH, Yves HEMEDINGER, Sandrine WYBRECHT, Céline GOLLY, Cindy HUEBER, Olivier ROTH, Annie LEMIRE, Caroline SANCHEZ, Alain KOTT, Nathalie AUBERT, Yann DURRIERE.

**Ont donné procuration**

M. Barbaros MUTLU donne procuration à Mme Nathalie PRUNIER, M. Bernard GERBER donne procuration à M. Éric STRAUMANN, Mme Isabelle FUHRMANN donne procuration à M. Pascal WEILL, Mme Patricia KELLER donne procuration à M. Olivier ZINCK, M. Tristan DENÉCHAUD donne procuration à Mme Aurore REINBOLD, M. Oussama TIKRADI donne procuration à Mme Léna DUMAN, M. Adrien WILD donne procuration à Mme Monique FRITSCH, M. Frédéric HILBERT donne procuration à Mme Caroline SANCHEZ, M. Fabien EYMAS donne procuration à Mme Annie LEMIRE.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**Nombre de voix pour : 34  
contre : 11  
abstention : 4**

**MM. Frédéric HILBERT (par procuration donnée à Mme Caroline SANCHEZ) et Fabien EYMAS (par procuration donnée à Mme Annie LEMIRE) ainsi que Mmes Annie LEMIRE et Caroline SANCHEZ s'abstiennent.**

**M. François CREFON, Mme Monique FRITSCH, M. Yves HEMEDINGER, Mmes Sandrine WYBRECHT, Cécile GOLLY, Cindy HUEBER, MM. Olivier ROTH, Adrien WILD (par procuration donnée à Mme Monique FRITSCH), Alain KOTT, Mme Nathalie AUBERT et M. Yann DURRIERE votent contre.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

**Secrétaire de séance : Léna DUMAN**



**POINT N° 13 BUDGET PRIMITIF 2026**

Rapporteur : M. OLIVIER ZINCK, Adjoint

Les éléments du rapport du budget primitif 2026 du budget principal de la Ville de Colmar sont présentés.

Par délibération en date du 18 septembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Colmar a approuvé le changement de nomenclature budgétaire et comptable pour son budget principal à compter du 1er janvier 2024. Ainsi, l'instruction M57 succédera à la M14 qui était en vigueur depuis 1997.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7,5% des dépenses réelles de chaque section. Ces mouvements de crédits font alors l'objet d'une communication auprès de l'assemblée délibérante lors du plus proche conseil suivant cette décision.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL

- Vu la délibération du Conseil municipal du 18 septembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 ;
- Vu le débat d'orientations budgétaires 2026 en date du 8 avril 2026 ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment en ses articles L.2123-19, L.2313-1 et R.2313-3 ;
- Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2026 joint au projet de délibération ;
- Vu la maquette budgétaire ci annexée ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

Après avoir délibéré,



ARRETE

le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026 au montant en équilibre de **241 975 670,16 €** se répartissant avec les reports comme suit :

BUDGET PRINCIPAL			
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles	94 049 776,00 €	Opérations réelles	146 875 197,78 €
Opérations d'ordre	54 525 421,78 €	Opérations d'ordre	1 700 000,00 €
<b>Total</b>	<b>148 575 197,78 €</b>	<b>Total</b>	<b>148 575 197,78 €</b>
Investissement			
Dépenses		Recettes	
Opérations réelles en opérations nouvelles	81 200 472,38 €	Opérations réelles en opérations nouvelles	28 375 050,60 €
Opérations d'ordre	12 200 000,00 €	Opérations d'ordre	65 025 421,78 €
<b>Total</b>	<b>93 400 472,38 €</b>	<b>Total</b>	<b>93 400 472,38 €</b>
<b>Total budget principal</b>	<b>241 975 670,16 €</b>	<b>Total budget principal</b>	<b>241 975 670,16 €</b>

ATTRIBUE

une subvention de fonctionnement de **2 352 200 €** au Centre communal d'action sociale de Colmar pour l'exercice 2026.

AUTORISE

- Monsieur le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- Monsieur le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

VOTE



les crédits du budget primitif de l'exercice 2026 par chapitre en section de fonctionnement et

d'investissement.

Le Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



# Budget primitif 2026

Ville de Colmar



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## Table des matières

SYNTHESE .....	3
I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	5
A. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement : des prévisions prudentes sur le budget 2026 5	
1. Chapitre 70 – Produits des services .....	6
2. Chapitre 73 – Impôts et taxes .....	8
3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations .....	11
4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante.....	14
5. Chapitre 76 – Produits financiers.....	15
6. Chapitre 78 – Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.....	15
7. Chapitre 013 – Atténuations de charges .....	15
B. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement .....	16
1. Chapitre 011 – Charges à caractère général.....	17
2. Chapitre 012 – Charges de personnel.....	19
3. Chapitre 014 – Atténuations de produits .....	21
4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante.....	22
5. Chapitre 66 – Charges financières .....	22
6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles.....	23
7. Chapitre 68 - Provisions .....	23
II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT.....	24
A. Le financement du programme d'investissement 2026 .....	24
1. Chapitres 021/1068 - L'autofinancement.....	24
2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers .....	25
3. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement.....	25
4. Chapitre 024 – Les recettes de cessions .....	26
5. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées .....	26
6. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre .....	27
B. Un programme d'investissement toujours ambitieux .....	28
1. Les dépenses financières et imprévues .....	28
2. Les opérations d'ordre .....	29
3. Les dépenses d'équipement .....	30

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## SYNTHESE

Dans un contexte national marqué par le ralentissement économique et des contraintes financières accrues pesant sur les collectivités locales, la Municipalité fait le choix d'un budget 2026 prudent dans ses hypothèses, mais résolument tourné vers l'action et l'avenir.

Les recettes réelles de fonctionnement progressent de manière mesurée pour atteindre près de 111 M€. Cette évolution repose sur le dynamisme des services municipaux et une gestion sincère et réaliste des différentes ressources. Malgré une faible revalorisation des bases fiscales en 2026, la Ville parvient à préserver ses équilibres sans augmenter la pression sur les contribuables. Conformément aux engagements pris, les taux d'imposition de la fiscalité directe locale restent inchangés. Ce choix fort traduit la volonté de protéger le pouvoir d'achat des Colmariens tout en assumant pleinement les missions de service public.

Les dépenses de fonctionnement évoluent de façon contenue, à un rythme inférieur à celui des recettes. Cette maîtrise permet de dégager une capacité d'autofinancement budgétaire solide, indispensable pour préparer l'avenir. Les augmentations constatées répondent essentiellement à des facteurs extérieurs, tels que la hausse des cotisations CNRACL. Le budget RH est proposé à effectifs constants, tout en augmentant les moyens pour la police municipale et l'offre sportive pour le périscolaire. Le soutien au Centre Communal d'Action Sociale est renforcé afin de garantir la continuité et la qualité de ses actions.

Grâce à cette gestion responsable, la situation financière de la Ville demeure particulièrement saine. Aucun nouvel emprunt n'est contracté en 2026 et la dette continue de diminuer de manière significative. Les charges financières reculent fortement, illustrant les bénéfices d'une dette sécurisée et d'une gestion active. Colmar confirme ainsi sa capacité à investir sans hypothéquer l'avenir et à conserver des marges de manœuvre durables.

Le programme d'investissement 2026 reste ambitieux, à hauteur de plus de 67 M€, majoritairement financés par l'autofinancement. Il traduit une volonté claire d'améliorer le cadre de vie, de moderniser les équipements publics et d'accompagner les grandes transitions. De nombreux projets structurants se poursuivent ou se renforcent, qu'il s'agisse de la requalification des espaces publics, du développement des mobilités douces ou encore de la végétalisation de la ville. Le programme des cours oasis illustre particulièrement cette ambition de concilier bien-être, éducation et adaptation au changement climatique.

La Ville continue également d'investir massivement dans la préservation et la valorisation de son patrimoine, avec la poursuite de la restauration de la Collégiale Saint-Martin, chantier emblématique mobilisant de nombreux savoir-faire. Parallèlement, les efforts en faveur de la rénovation énergétique et de l'accessibilité des bâtiments publics contribuent à réduire les consommations, améliorer le confort des usagers et répondre aux défis environnementaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-21680066 - Rénovation énergétique

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Enfin, le budget 2026 accompagne pleinement la transition numérique de la Ville. Le déploiement du nouveau portail citoyen, la modernisation des outils internes et le renforcement de la cybersécurité visent à simplifier les démarches, améliorer la qualité du service rendu et garantir l'accessibilité des services publics à tous les habitants, avec un accompagnement adapté pour ceux qui en ont besoin.

Dans sa globalité, le budget primitif 2026 conjugue responsabilité financière, protection des habitants et ambition pour le territoire. Il permet à Colmar de continuer à investir, à innover et à améliorer concrètement le quotidien des Colmariens, tout en préparant sereinement l'avenir.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### A. L'évolution des recettes réelles de fonctionnement : des prévisions prudentes sur le budget 2026

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 151 K€	18 327 K€	1 175 K€	6,85%
731	Fiscalité locale	41 765 K€	42 617 K€	852 K€	2,04%
73	Impôts et taxes	21 948 K€	22 139 K€	191 K€	0,87%
74	Dotations, subventions et participations	21 377 K€	22 441 K€	1 064 K€	4,98%
75	Autres produits de gestion courante	2 606 K€	3 167 K€	562 K€	21,56%
76	Produits financiers	721 K€	815 K€	95 K€	13,12%
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0 K€	465 K€	465 K€	#DIV/0!
013	Atténuation de charges	1 001 K€	973 K€	-28 K€	-2,80%
Total		106 568 K€	110 944 K€	4 377 K€	4,11%

Les recettes réelles de fonctionnement passent de **106 568 K€** au budget 2025 à **110 944 K€** au budget 2026, soit une hausse de **4 377 K€ (+ 4,11%)**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 1. Chapitre 70 – Produits des services

70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
<b>701</b>	<b>Ventes de produits finis</b>	<b>3 K€</b>	<b>3 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>-3,33%</b>
<b>702</b>	<b>Ventes de récoltes et de produits forestiers</b>	<b>465 K€</b>	<b>335 K€</b>	<b>-130 K€</b>	<b>-27,96%</b>
<b>703</b>	<b>Redevances et recettes d'utilisation du domaine</b>	<b>7 283 K€</b>	<b>7 616 K€</b>	<b>334 K€</b>	<b>4,58%</b>
7031	Concession dans les cimetières	255 K€	250 K€	-5 K€	-1,96%
7032	Redevances d'occupation du domaine public	225 K€	271 K€	46 K€	20,44%
7035	Locations de droits de chasse et pêche	25 K€	25 K€	0 K€	0,00%
7038	Recettes de stationnement	6 778 K€	7 070 K€	293 K€	4,32%
<b>704</b>	<b>Travaux</b>	<b>27 K€</b>	<b>21 K€</b>	<b>-6 K€</b>	<b>-21,90%</b>
<b>706</b>	<b>Prestations de services</b>	<b>5 598 K€</b>	<b>5 752 K€</b>	<b>155 K€</b>	<b>2,76%</b>
706	Redevance Vialis	2 800 K€	2 800 K€	0 K€	0,00%
706	Prestations de services à caractère sportif et de loisirs	603 K€	634 K€	31 K€	5,14%
706	Participations des familles pour les crèches	717 K€	735 K€	19 K€	2,62%
706	Participations des familles pour les centres socio-culturels	44 K€	55 K€	11 K€	26,15%
706	Prestations de services pour l'Auberge de Jeunesse	315 K€	380 K€	65 K€	20,63%
706	Prestations de services à caractère culturel	843 K€	837 K€	-6 K€	-0,71%
706	Autres prestations de services	276 K€	311 K€	34 K€	12,45%
<b>707</b>	<b>Ventes de marchandises</b>	<b>60 K€</b>	<b>61 K€</b>	<b>1 K€</b>	<b>0,83%</b>
<b>708</b>	<b>Autres produits</b>	<b>3 716 K€</b>	<b>4 539 K€</b>	<b>823 K€</b>	<b>22,14%</b>
708	Mise à disposition de personnel et remboursement de frais	3 602 K€	4 413 K€	811 K€	22,51%
708	Autres produits	114 K€	126 K€	12 K€	10,63%
<b>Total</b>		<b>17 151 K€</b>	<b>18 327 K€</b>	<b>1 175 K€</b>	<b>6,85%</b>

Les produits des services passent de **17 151 K€** au budget 2025 à **18 327 K€** au budget 2026, soit **+ 1 175 K€ (+ 6,85%)**.

### a) Les recettes de stationnement

Les recettes de stationnement passent de **6 778 K€** au budget 2025 à **7 070 K€** au budget 2026, soit **+ 293 K€ (+ 4,32%)**, conséquence de la réforme tarifaire mise en place par la Municipalité pour favoriser le stationnement des Colmariens depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021. A noter qu'en 2019, le budget estimait les recettes de stationnement à **6,1 M€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-21680064-2026-000012-2026-0000

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



*b) Les prestations de services*

Les prestations de services augmentent de **155 K€**, soit **+2,76%** pour atteindre **5 752 K€** au budget 2026 contre **5 598 K€** au budget 2025.

Les recettes liées aux participations des usagers aux services publics municipaux augmentent pour se rapprocher du réalisé 2025, mais se veulent encore prudentes.

*c) Les recettes de mises à disposition*

Les recettes de mises à disposition passent de **3 602 K€** au budget 2025 à **4 413 K€** au budget 2026, soit **+ 811 K€ (+ 22,51%)**.

Cette hausse s'explique par le nouveau schéma de mutualisation mis en place à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 entre la Ville de Colmar et Colmar Agglomération pour les services ressources.

Conformément à la réglementation, les services ressources, pour être mutualisés, doivent être communs et portés par une seule collectivité, soit la Ville de Colmar. Ce nouveau schéma entraîne donc des recettes de mises à disposition supplémentaires prises en charge par Colmar Agglomération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

73	Impôts et taxes	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
<b>73111</b>	<b>Impôts directs locaux</b>	<b>36 315 K€</b>	<b>36 707 K€</b>	<b>392 K€</b>	<b>1,08%</b>
73111	Taxe foncière sur les propriétés bâties	32 707 K€	33 092 K€	385 K€	1,18%
73111	Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	418 K€	374 K€	-43 K€	-10,40%
73111	Taxe d'habitation	935 K€	935 K€	0 K€	0,00%
73111	Taxe d'habitation sur les logements vacants	374 K€	374 K€	0 K€	0,00%
73111	Coefficient correcteur	1 881 K€	1 932 K€	51 K€	2,71%
<b>73123</b>	<b>Taxe communale additionnelle aux droits de mutation</b>	<b>1 000 K€</b>	<b>1 000 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>
<b>73134</b>	<b>Taxe sur les déchets stockés</b>	<b>100 K€</b>	<b>100 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>
<b>73141</b>	<b>Taxe sur la consommation finale d'électricité</b>	<b>1 100 K€</b>	<b>1 100 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>
<b>73154</b>	<b>Droits de place</b>	<b>800 K€</b>	<b>1 010 K€</b>	<b>210 K€</b>	<b>26,25%</b>
<b>731721</b>	<b>Taxe de séjour</b>	<b>1 800 K€</b>	<b>2 000 K€</b>	<b>200 K€</b>	<b>11,11%</b>
<b>73174</b>	<b>Taxe locale sur la publicité extérieure</b>	<b>650 K€</b>	<b>700 K€</b>	<b>50 K€</b>	<b>7,69%</b>
<b>7318</b>	<b>Autres impôts locaux ou assimilés</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0 K€</b>	
<b>Sous Total</b>	<b>Fiscalité locale</b>	<b>41 765 K€</b>	<b>42 617 K€</b>	<b>852 K€</b>	<b>2,04%</b>
73211	Attribution de compensation	17 053 K€	17 053 K€	0 K€	0,00%
73212	Dotations de solidarité communautaire	4 600 K€	4 791 K€	191 K€	4,15%
73221	F.N.G.I.R.	255 K€	256 K€	1 K€	0,22%
738	Autres impôts et taxes	40 K€	40 K€	0 K€	0,00%
<b>Sous Total</b>	<b>Impôts et taxes (sauf 731)</b>	<b>21 948 K€</b>	<b>22 139 K€</b>	<b>191 K€</b>	<b>0,87%</b>
<b>Total</b>		<b>63 712 K€</b>	<b>64 756 K€</b>	<b>1 044 K€</b>	<b>1,64%</b>

Les recettes fiscales passent de **63 712 K€** au budget 2025 à **64 756 K€** au budget 2026, soit **+ 1 044 K€ (+ 1,64%)**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



a) *Les recettes fiscales hors impôts locaux*

1. La fiscalité reversée de Colmar Agglomération passe de **21 653 K€** au budget 2025 à **21 843 K€** au budget 2026, soit **+ 191 K€ (+ 0,88%)**.

Elle est composée des 2 mécanismes suivants :

- **L'attribution de compensation** correspond, schématiquement, à la différence entre la fiscalité économique et les charges transférées par les communes à l'intercommunalité, au moment où la commune a adhéré à l'intercommunalité ou au moment où la compétence a été transférée à l'agglomération. Sans nouvelle compétence, il s'agit donc d'une photographie qui n'évolue pas. Elle s'élèvera à **17 053 K€** en 2026.
  - **La dotation de solidarité communautaire** répond à un besoin de péréquation au sein des intercommunalités et permet aux communes-membres de bénéficier de la dynamique des bases professionnelles N-1. La revalorisation législative des bases suivant principalement l'inflation, la DSC évoluera encore significativement en 2026 : **+ 191 K€** pour s'établir à **4 791 K€**.
2. Suite à l'alignement des tarifs sur les plafonds réglementaires acté par le Conseil Municipal, **la taxe de séjour** augmenterait de **11,11%** pour s'établir à **2 000 K€**. Il s'agit d'une estimation prudente pour se rapprocher des recettes réalisées en 2025.
  3. Il est prudent de penser que **les droits de mutation** 2026, recette procyclique, seront affectés par le ralentissement économique. Le budget 2026 prévoit une recette de **1 M€** de droits de mutation, soit une recette égale au budget 2025.
  4. **La taxe sur la consommation finale d'électricité** devrait être stable en 2026 à **1,1 M€**. L'article 54 de la loi de finances pour 2021 a réformé la taxation de la consommation d'électricité. Il supprime les taxes locales sur la consommation finale d'électricité en les intégrant progressivement à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité répartie et reversée par l'Etat.
  5. **La taxe locale sur la publicité extérieure et les droits de place** passent de **1,45 M€** au budget 2025 à **1,71 M€** au budget 2026. D'un niveau prudent, ils avaient déjà évolué à la hausse lors des précédents budgets. Ceci est la conséquence de la hausse des droits de terrasse et d'occupation du domaine public adoptée en 2022 par la Ville, mais aussi la traduction du dynamisme du commerce local.

b) *L'impact de l'actualisation législative des bases fiscales*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664\_20260423\_CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



L'indice des prix à la consommation harmonisé prévisionnel de novembre 2025 s'élève à **0,8%**. Ces **0,8%** serviront de base pour l'actualisation forfaitaire légale des bases fiscales des locaux d'habitation et des locaux industriels.

Conformément à l'article 1518 bis du Code Général des Impôts, les bases fiscales et les produits fiscaux à taux d'imposition inchangé augmenteront automatiquement en 2026 de **+0,8%** concernant :

- La taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants ;
- La taxe foncière sur les locaux d'habitation ;
- La taxe foncière et la contribution foncière des entreprises sur les établissements industriels.

Ainsi, hors variations physiques de l'assiette, la dynamique des recettes fiscales devrait être faible en 2026 compte tenu du contexte de désinflation, après les actualisations forfaitaires très élevées constatées ces dernières années (+7,1 % en 2023, +3,9% en 2024 et +1,7 % en 2025).

Par ailleurs, depuis la réforme des valeurs locatives des locaux professionnels intervenue en 2017, les locaux professionnels ne sont pas concernés par l'actualisation forfaitaire indexée sur l'inflation : les bases de TFB de ces locaux sont calées sur des tarifs au m<sup>2</sup> moyens qui évoluent de +0,9% en 2026.

Au total, l'actualisation législative des bases générera 392 K€ de recettes supplémentaires entre les bases prévisionnelles 2025 et les bases estimées en 2026. **Malgré ce faible dynamisme, aucune hausse du taux de taxe foncière ne sera prévue au budget 2026.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



i. Au total, les recettes des impôts directs locaux devraient atteindre **36 707 K€**.

Taxe d'habitation 1 309 K€	Taxe foncière sur les propriétés non bâties 374 K€
Taxe foncière sur les propriétés bâties 33 092 K€	Coefficient correcteur 1 932 K€

c) Pas de hausse des taux d'imposition

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,93%

Conformément à l'engagement pris dans le cadre de la nouvelle mandature, les taux d'imposition de fiscalité directe locale n'augmenteront pas en 2026.

### 3. Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

Nature	Dotations, subventions et participations	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
741	Dotation globale forfaitaire	13 611 K€	13 834 K€	223 K€	1,64%
744	F.C.T.V.A.	225 K€	200 K€	-25 K€	-11,11%
746	Dotation générale de décentralisation	135 K€	135 K€	0 K€	0,00%
747	Participations	3 695 K€	4 753 K€	1 058 K€	28,63%
748	Autres attributions et participations	3 712 K€	3 520 K€	-192 K€	-5,16%
<b>Total</b>		<b>21 377 K€</b>	<b>22 441 K€</b>	<b>1 064 K€</b>	<b>4,98%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : au budget 2026,

Les dotations, subventions et participations passent de **21 377 K€** au budget 2025 à **22 441 K€** au budget 2026, soit une hausse **+ 1 064 K€ (+ 4,98%)**.

Pour l'autorité compétente par délégation



a) Les dotations de l'Etat stables

Nature	Dotations de l'Etat	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
74111	Dotation globale forfaitaire	8 522 K€	8 272 K€	-250 K€	-2,93%
741123	Dotation de solidarité urbaine	4 140 K€	4 465 K€	324 K€	7,83%
741127	Dotation nationale de péréquation	948 K€	1 097 K€	148 K€	15,65%
744	F.C.T.V.A.	225 K€	200 K€	-25 K€	-11,11%
746	Dotation générale de décentralisation	135 K€	135 K€	0 K€	0,00%
7484	Dotation de recensement	13 K€	13 K€	0 K€	-0,05%
7485	Dotation pour les titres sécurisés	79 K€	79 K€	0 K€	0,00%
<b>Total</b>		<b>14 063 K€</b>	<b>14 261 K€</b>	<b>198 K€</b>	<b>1,41%</b>

Les dotations de l'Etat passent de **14 063 K€** au budget 2025 à **14 261 K€** au budget 2026, soit une hausse de **+ 198 K€ (+ 1,41%)**.

Chaque année, toute augmentation liée à la péréquation (progression de la dotation de solidarité urbaine, notamment) ou à la croissance démographique est financée par la baisse d'autres composantes de la dotation globale forfaitaire (DGF) par un effet d'écrêtement.

**La DGF de Colmar baisse de -250 K€ pour atteindre 8 272 K€.**

L'enveloppe nationale de dotation de solidarité urbaine et de dotation de solidarité rurale (DSU) progresse de +5% par rapport au réalisé 2025, hausse répercutée dans les prévisions budgétaires.

**La DSU 2025 de Colmar progresse de 324 K€ pour atteindre 4 465 K€.**

La loi de finances 2026 ne propose pas de changement particulier sur la dotation nationale de péréquation.

**Pour Colmar, la DNP s'élève à 1 M€.**

Les autres dotations sont composées des dispositifs suivants :

- le volet fonctionnement du FCTVA (**200 K€**), destinée à compenser une partie de la TVA payée pour les dépenses d'entretien ;
- la dotation globale de décentralisation et les dotations de de titres sécurisés, destinées à compenser le coût des transferts de compétences de l'Etat vers les collectivités locales, restent globalement stables du budget 2025 au budget 2026 (**214 K€**).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



b) Les compensations fiscales de l'Etat

Nature	Compensations fiscales et péréquation	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	5 K€	5 K€	0 K€	0,00%
748312	Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	11 K€	0 K€	-11 K€	-100,00%
74836	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	0 K€	83 K€	83 K€	
74833	État - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	3 499 K€	3 225 K€	-273 K€	-7,81%
<b>Total</b>		<b>3 515 K€</b>	<b>3 313 K€</b>	<b>-202 K€</b>	<b>-5,74%</b>

Les compensations fiscales de l'Etat passent de **3 515 K€** au budget 2025 à **3 313 K€** au budget 2026, soit une baisse de **- 202 K€ (- 5,74%)**.

Les compensations fiscales ont vocation à compenser les dépenses supplémentaires liées à des transferts de compétences et les pertes de recettes subies par les collectivités locales du fait des exonérations et des dégrèvements décidés par le législateur. Elles reflètent également la perte progressive d'autonomie financière des collectivités locales.

Dans le cadre de la loi de finances pour 2021, l'Etat avait décidé une exonération de 50% de taxe foncière pour les locaux industriels. Cette décision qui a amoindri le pouvoir fiscal des collectivités locales a été compensée à l'euro près comme le prévoit la loi. Mais c'est sans compter la loi de finances pour 2026 qui intègre les compensations des exonérations fiscales des établissements industriels pour la première fois comme variables d'ajustement. Pour chaque collectivité, la minoration de -19,3% sera appliquée à la compensation « spontanée » que la collectivité aurait dû percevoir sans réfaction. **Cela représente une baisse des compensations de -469 K€ pour Colmar.**

Parallèlement, l'article 110 de loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a acté un recentrage des bases de THRS. Ainsi, son périmètre est désormais limité aux seules résidences secondaires et non plus à l'ensemble des « locaux meublés non affectés à l'habitation principale » comme c'était le cas jusqu'à présent. Ont donc été retirés des bases nombres de locaux occupés par des associations, locaux dont les bases fiscales ne sont plus imposées, mais compensées par l'Etat (**196 K€**).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



c) Les subventions de fonctionnement

Nature	Compensations fiscales et péréquation	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
74718	Etat	320 K€	327 K€	7 K€	2,16%
7472	Région	57 K€	34 K€	-23 K€	-40,21%
7473	CEA	201 K€	185 K€	-16 K€	-8,05%
74751	Groupements de collectivités	5 K€	0 K€	-5 K€	-100,00%
747888	Autres organismes	3 111 K€	4 193 K€	1 081 K€	34,75%
74888	Autres attributions et participations	105 K€	115 K€	10 K€	9,52%
<b>Total</b>		<b>3 800 K€</b>	<b>4 854 K€</b>	<b>1 054 K€</b>	<b>27,74%</b>

Les subventions de fonctionnement augmentent de **+1 054 K€**, soit **+27,8%**, pour atteindre **4 854 K€** au budget 2026 contre **3 800 K€** au budget 2025.

La Ville de Colmar s'efforce constamment de s'inscrire dans des dispositifs de subventionnement afin de diminuer le coût net de ses actions, à l'exemple des dispositifs suivants :

- Le bonus de territoire de la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) qui sera optimalement utilisé
- Les partenariats avec les éco-organismes pour les opérations spécifiques de propreté.

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Nature	Autres produits de gestion courante	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
752	Revenus des immeubles	1 360 K€	1 442 K€	82 K€	6,01%
75813	Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	1 113 K€	1 600 K€	487 K€	43,76%
75888	Produits divers de gestion courante	133 K€	114 K€	-19 K€	-14,26%
<b>Total</b>		<b>2 605 K€</b>	<b>3 155 K€</b>	<b>550 K€</b>	<b>21,10%</b>

Les autres produits de gestion courante augmentent de **+550 K€**, soit **+21,1%**, pour atteindre **3 155 K€** au budget 2026 contre **2 605 K€** au budget 2025.

Ces produits concernent essentiellement les recettes de loyers et de mises à disposition de locaux, mais aussi les redevances versées par les concessionnaires (chauffage urbain, mobilier urbain, parc des expositions). Les recettes des concessionnaires sont dynamisées par les bons résultats du parc des expositions et la concession de mobiliers urbains.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026  
Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation





## B. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
011	Charges à caractère général	22 943 K€	23 911 K€	968 K€	4,22%
012	Charges de personnel et frais assimilés	55 150 K€	56 796 K€	1 646 K€	2,98%
65	Autres charges de gestion courante	11 129 K€	11 581 K€	451 K€	4,06%
66	Charges financières	1 300 K€	904 K€	-397 K€	-30,50%
67	Charges exceptionnelles	274 K€	274 K€	0 K€	0,00%
68	Dotations aux provisions	2 K€	75 K€	73 K€	3436,97%
014	Atténuation de produits	1 000 K€	510 K€	-490 K€	-49,00%
<b>Total</b>		<b>91 798 K€</b>	<b>94 050 K€</b>	<b>2 251 K€</b>	<b>2,45%</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement passent de **91 798 K€** au budget 2025 à **94 050 K€** au budget 2026, soit **+ 2 251 K€ (+ 2,45%)**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupant les dépenses de fournitures, d'alimentation, de fluides, d'entretien, de maintenance et autres prestations de services, passent de **22 943 K€** au budget 2025 à **23 911 K€** au budget 2026, soit **+ 968 K€ (+ 4,22%)**.

Nature	Charges à caractère général	BP 2025	BP 2026	Ecart en €	Ecart en %
<b>FLUIDES</b>		<b>5 135 K€</b>	<b>5 474 K€</b>	<b>338 K€</b>	<b>6,59%</b>
60611	Eau et assainissement	450 K€	540 K€	90 K€	20,00%
60612	Energie - Electricité	2 900 K€	3 050 K€	150 K€	5,17%
60613	Chauffage urbain	1 400 K€	1 400 K€	0 K€	0,00%
60621	Combustibles	11 K€	9 K€	-2 K€	-14,68%
60622	Carburants	375 K€	475 K€	100 K€	26,70%
<b>ANIMATIONS EVENEMENTS ET DISPOSITIFS</b>		<b>4 220 K€</b>	<b>4 313 K€</b>	<b>93 K€</b>	<b>2,21%</b>
6042	Achats de prestations de services	688 K€	654 K€	-34 K€	-4,97%
60623	Alimentation	99 K€	112 K€	13 K€	13,05%
6068	Autres matières et fournitures				
60632	Fournitures de petit équipement	305 K€	306 K€	1 K€	0,48%
61358	Locations mobilières	203 K€	127 K€	-76 K€	-37,53%
611	Contrats de prestations de services	360 K€	380 K€	20 K€	5,56%
62268	Autres honoraires	199 K€	219 K€	21 K€	10,43%
6228	Divers	360 K€	297 K€	-63 K€	-17,62%
6232	Fêtes et cérémonies	71 K€	193 K€	122 K€	171,27%
6234	Réceptions	259 K€	256 K€	-3 K€	-1,11%
6236	Catalogues et imprimés	244 K€	239 K€	-5 K€	-1,97%
6238	Divers_Publicité, publications, relations publiques	194 K€	158 K€	-36 K€	-18,59%
6288	Autres prestations extérieures	1 238 K€	1 372 K€	134 K€	10,84%
<b>FOURNITURES ET PRESTATIONS SANITAIRES</b>		<b>2 502 K€</b>	<b>2 711 K€</b>	<b>209 K€</b>	<b>8,36%</b>
60631	Fournitures d'entretien	290 K€	281 K€	-10 K€	-3,27%
6283	Prestations de nettoyage	2 212 K€	2 431 K€	219 K€	9,89%
<b>ENTRETIEN MAINTENANCE</b>		<b>5 660 K€</b>	<b>5 597 K€</b>	<b>-63 K€</b>	<b>-1,11%</b>
60624	Produits de traitement				
60628	Autres fournitures non stockées				
6068	Autres matières et fournitures	1 350 K€	1 307 K€	-43 K€	-3,16%
60632	Fournitures de petit équipement				
60633	Fournitures voirie	158 K€	213 K€	55 K€	34,81%
615	Entretien et Maintenance	4 152 K€	4 076 K€	-75 K€	-1,81%
<b>LIVRES ET FOURNITURES SCOLAIRES</b>		<b>419 K€</b>	<b>415 K€</b>	<b>-3 K€</b>	<b>-0,82%</b>
6065	Livres et assimilés	230 K€	228 K€	-2 K€	-0,93%
6067	Fournitures scolaires	128 K€	126 K€	-2 K€	-1,36%
6182	Documentation générale et technique	61 K€	61 K€	0 K€	0,74%
<b>AUTRES</b>		<b>3 176 K€</b>	<b>3 457 K€</b>	<b>282 K€</b>	<b>8,86%</b>
60636	Habillement et vêtements de travail	188 K€	210 K€	22 K€	11,59%
6288	Entretien vêtement de travail	0 K€	175 K€	175 K€	
611	Contrats de prestations de services_autres	234 K€	214 K€	-20 K€	-8,57%
61358	Locations mobilières_autres	300 K€	376 K€	76 K€	25,45%
6161	Assurances	689 K€	730 K€	41 K€	5,95%
6184	Formations	251 K€	250 K€	-1 K€	-0,40%
6245	Transports collectifs	169 K€	165 K€	-5 K€	-2,89%
6261	Frais de télécommunication	103 K€	120 K€	17 K€	16,50%
6262	Frais d'affranchissement	161 K€	146 K€	-15 K€	-9,33%
6282	Frais de gardiennage	1 080 K€	1 071 K€	-9 K€	-0,80%
<b>DIVERS</b>		<b>1 831 K€</b>	<b>1 943 K€</b>	<b>112 K€</b>	<b>6,12%</b>
Autres charges à caractère général		1 831 K€	1 943 K€	112 K€	6,12%
<b>Total</b>		<b>22 943 K€</b>	<b>23 911 K€</b>	<b>968 K€</b>	<b>4,22%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Sur les fluides : **5 474 K€**, soit **+ 338 K€** :

**+ 90 K€** pour l'eau et l'assainissement

**+ 150 K€** pour l'électricité, le gaz et le chauffage urbain

En 2021, Colmar avait dû supporter une hausse des prix de l'électricité qui s'était traduite par une augmentation de 30% du tarif dans le cadre des nouveaux marchés de l'électricité. Le marché a pris fin en décembre 2024. Dans le cadre de son renouvellement en décembre 2024, une hausse plus absorbable de +360K€ à périmètre constant a finalement été enregistrée, hausse que la Ville de Colmar a pu lisser entre 2025 et 2026.

**+ 98 K€** pour le combustible et le carburant

Compte tenu de la situation au Moyen-Orient, il est proposé de revoir ce budget à la hausse pour 2026.

Sur les animations, activités, évènements et dispositifs : **4 313 K€**, soit **+ 93 K€**

**+ 45 K€** pour l'organisation de nouveaux évènements : de nouvelles fêtes de quartier, la journée de la maison des associations, la rentrée des associations (sportives et culturelles), un village médiéval autour de la Collégiale

**+ 48 K€** pour le programme d'animations des équipements nautiques, des établissements culturels et du centre socio-culturel

*Nota Bene : Par souci d'harmonisation des pratiques suite au regroupement de la gestion de certains évènements au Service Evènementiel, il a été proposé d'utiliser davantage les imputations « Fêtes et cérémonies » et « Autres prestations extérieures », alors que ces dépenses étaient avant réparties sur plusieurs autres imputations dans cette même rubrique.*

Sur les fournitures sanitaires et prestations de nettoyage : **2 711 K€**, soit **+ 209 K€**

**+ 219 K€** pour les prestations de nettoyage

La collectivité se réorganise pour mieux faire appel à l'externalisation du nettoyage des bâtiments (externalisation des sanitaires extérieurs et des parcs de stationnement), en lien notamment avec les départs à la retraite 2025-2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Sur les dépenses d'entretien-maintenance : **5 597 K€**, soit **- 63 K€**

**- 118 K€** **pour les fournitures et prestations de maintenance**  
afin de se rapprocher davantage du niveau réalisé des 3 dernières années.

**+ 55 K€** **pour les fournitures de voirie**  
L'acquisition d'un camion enrobeur-projeteur dédié à la réparation ciblée des routes nécessite un accroissement des fournitures en voirie. Véritable micro-centrale mobile, il permet de remettre en état les chaussées abîmées avec précision et efficacité

Sur les autres dépenses : **3 457 K€**, soit **+282 K€**

**+197 K€** **pour l'achat des vêtements de travail et leur entretien**  
La Ville de Colmar et Colmar Agglomération ont mis en place un marché de blanchisserie pour les vêtements de travail techniques (propreté, gestion des déchets, ateliers, espaces verts, voirie). Il convient également d'ajouter des crédits pour l'achat de vêtements pour une plus grande rotation.

**+76 K€** **pour la location d'engins techniques**  
afin d'assurer la continuité du service lorsque le matériel est en panne

Par ailleurs, il est prévu de dégager un budget d'études sur l'organisation périscolaire, la restauration scolaire ou encore le recours à un architecte conseil dans le cadre de notre politique d'urbanisme.

## 2. Chapitre 012 – Charges de personnel

Nature	Charges de personnel	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
621	Personnel extérieur à la collectivité	1 654 K€	1 715 K€	62 K€	3,73%
6331	Versement de transport	216 K€	222 K€	6 K€	2,78%
6332 6336 6338	Cotisations et autres impôts et taxes	490 K€	505 K€	14 K€	2,94%
64	Charges de personnel et rémunérations	52 790 K€	54 354 K€	1 564 K€	2,96%
<b>Total</b>		<b>55 150 K€</b>	<b>56 796 K€</b>	<b>1 646 K€</b>	<b>2,98%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-21680061420260423-CM10260423-00-05  
**Les charges de personnel** passent de **55 150 K€** au budget 2025 à **56 796 K€** au budget 2026, soit une hausse de **1 646 K€ (+ 2,98%)**.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



a) *Les charges de personnel sous l'effet des contraintes exogènes et endogènes*

Sur le plan des ressources humaines, la Ville devra assumer le coût des contraintes exogènes décidées par le Gouvernement :

**+ 800 K€** suite à la **nouvelle réévaluation des cotisations employeur CNRACL** (caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales) au 1er janvier 2026.

La CNRACL, qui gère les retraites des agents titulaires de la fonction publique territoriale et hospitalière, est déficitaire du fait notamment :

- de l'allongement de l'espérance de vie (le nombre de cotisant actif finance un plus grand nombre de retraités que jadis),
- et de l'emploi de plus en plus fréquent de contractuels lesquels ne cotisent pas à la CNRACL mais au régime général.

Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 a acté que le taux de CNRACL sera augmenté de + 12 points progressivement. A terme, il passera donc de 31,65% en 2024 à 43,65 %. La hausse sera lissée sur 4 ans, soit + 3 points par an entre 2025-2028.

**+ 300 K€** en lien avec **l'effet Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT)** qui se traduit par le coût des avancements et des promotions.

b) *Les efforts effectués pour pourvoir aux postes vacants*

Par ailleurs, les efforts de la direction des ressources humaines pour pourvoir aux postes vacants nécessitent d'inscrire au budget 2025 :

**+ 400 K€** **lié à l'effet report des recrutements intervenus en cours d'année 2025 sur 2026**

c) *Un budget à effectif constant*

Dans le cadre de la poursuite de la réorganisation et de la modernisation de l'administration de la collectivité, en fonction des priorités définies par la Municipalité, il est proposé un budget RH à effectifs constants, suppression déduite des postes actée en délibération de décembre 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
L'optimisation de la gestion RH de la Ville de Colmar permettra en 2026 de créer notamment:

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



d) La pérennisation de dispositifs

Il est rappelé que les charges de personnel tiennent compte également de plusieurs actions portées par la nouvelle mandature, à savoir :

- la pérennisation de **200 emplois d'été pour les jeunes de Colmar et de Colmar Agglomération** durant les mois de juin, juillet et août, afin de favoriser l'insertion professionnelle, pour un coût de **265 K€** ;
- le **renforcement de l'offre de missions de service civique** ;
- le **maintien de 15 postes en apprentissage et de stages rémunérés** qui correspond à la mise en place d'une des actions du programme de l'actuelle Municipalité.

3. Chapitre 014 – Atténuations de produits

Nature	Atténuations de produits	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
7391	Reversements et restitutions sur fiscalité locale	129 K€	218 K€	89 K€	-31,35%
7392	Prélèvement pour reversement de fiscalité	700 K€	291 K€	-409 K€	-158,37%
7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	170 K€	0 K€	-170 K€	-200,00%
703894	Reversement sur forfait post-stationnement	1 K€	1 K€	0 K€	-100,00%
Total		1 000 K€	510 K€	-490 K€	-49,00%

Les atténuations de produit passent de **1 000 K€** au budget 2025 à **510 K€** au budget 2026, soit **- 490 K€ (- 49%)**.

L'évolution la plus importante concerne le non reversement d'une partie de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme en raison de ses résultats excédentaires **(- 409 K€)**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



#### 4. Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Nature	Autres charges de gestion courante	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 K€	15 K€	0 K€	0,00%
653	Indemnités, frais de mission et de formation des maires, adjoints et conseillers	754 K€	802 K€	47 K€	6,27%
654	Pertes sur créances irrécouvrables	25 K€	50 K€	25 K€	100,00%
655	Contingents et participations obligatoires	1 564 K€	1 549 K€	-15 K€	-0,98%
657	Subventions de fonctionnement versées	8 709 K€	9 119 K€	410 K€	4,71%
658	Charges diverses de la gestion courante	62 K€	47 K€	-16 K€	-25,05%
<b>Total</b>		<b>11 129 K€</b>	<b>11 581 K€</b>	<b>451 K€</b>	<b>4,06%</b>

Les autres charges de gestion courante passent de **11 129 K€** au budget 2025 à **11 581 K€** au budget 2026, soit **+ 451 K€ (+ 4,06%)**. C'est surtout le poste de subventions de fonctionnement versées aux partenaires qui font augmenter ces dépenses :

**+ 432 K€** pour la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) qui s'élèvera à 2 352 K€ en 2026, pour la bonne poursuite de ses actions en matière de solidarités, d'accompagnement de nos Aînés et des actions en faveur de la santé des habitants ;

#### 5. Chapitre 66 – Charges financières

Nature	Charges Financières	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 245 K€	957 K€	-288 K€	-23,13%
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	50 K€	-60 K€	-110 K€	-220,00%
6618	Intérêts des autres dettes	5 K€	5 K€	-1 K€	-10,00%
668	Autres charges financières	0 K€	2 K€	2 K€	
<b>Total</b>		<b>1 300 K€</b>	<b>904 K€</b>	<b>-397 K€</b>	<b>-30,50%</b>

Les charges financières passent de **1 300 K€** au budget 2025 à **904 K€** au budget 2026, soit **- 397 K€ (- 30,50%)**.

Compte tenu d'une dette 100% sécurisée et de la gestion active de la dette de la Ville de Colmar, force est de constater une baisse importante des frais financiers en 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 6. Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Nature	Charges exceptionnelles	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	274 K€	274 K€	0 K€	
Total		274 K€	274 K€	0 K€	

Les charges exceptionnelles restent stables à **274 K€** au budget 2026.

## 7. Chapitre 68 - Provisions

Nature	Dotations aux dépréciations et aux provisions	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges	0 K€	55 K€	55 K€	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	2 K€	20 K€	18 K€	<b>740,18%</b>
Total		2 K€	75 K€	73 K€	3436,97%

Les provisions passent de **2 K€** au budget 2025 à **75 K€** au budget 2026, soit **+73 K€** :

**+ 18 K€** pour une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des restes à recouvrer supérieurs à deux ans et qui est évaluée à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public ;

**+ 55 K€** en lien avec des contentieux RH en cours.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### A. Le financement du programme d'investissement 2026

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
021	Virement de la section de fonctionnement	36 989 K€	41 725 K€	4 737 K€	12,81%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 401 K€	13 921 K€	-5 480 K€	-28,25%
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	3 700 K€	3 700 K€	0 K€	0,00%
13	Subventions d'investissement	12 844 K€	9 297 K€	-3 547 K€	-27,61%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 K€	5 K€	0 K€	0,00%
45	Opérations pour le compte de tiers	227 K€	20 K€	-207 K€	-91,17%
024	Produits de cession	1 840 K€	1 432 K€	-409 K€	-22,21%
<b>Sous Total</b>	<b>Hors opérations d'ordre</b>	<b>75 006 K€</b>	<b>70 100 K€</b>	<b>-4 906 K€</b>	<b>-6,54%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 800 K€	12 800 K€	0 K€	0,00%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	10 500 K€	10 500 K€	0 K€	0,00%
<b>Total</b>		<b>98 306 K€</b>	<b>93 400 K€</b>	<b>-4 906 K€</b>	<b>-4,99%</b>

De budget à budget, les recettes d'investissement s'élèvent à **93 400 K€** au budget 2026 contre **98 306 K€** au budget 2025.

#### 1. Chapitres 021/1068 - L'autofinancement

Nature	Autofinancement	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
021	Virement de la section de fonctionnement	36 989 K€	41 725 K€	4 737 K€	12,81%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	19 401 K€	13 921 K€	-5 480 K€	-28,25%
<b>Total</b>		<b>56 390 K€</b>	<b>55 646 K€</b>	<b>-744 K€</b>	<b>-1,32%</b>

L'autofinancement est constitué des **excédents de fonctionnement capitalisés en 2026 issus de l'affectation des résultats 2025 et du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement**. Il représente **59,5%** des recettes d'investissement pour atteindre **55 646 K€**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Nature	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
10222	FCTVA	3 500 K€	3 500 K€	0 K€	0,00%
10226	Taxe d'aménagement	200 K€	200 K€	0 K€	0,00%
<b>Total</b>		<b>3 700 K€</b>	<b>3 700 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>

Les dotations et fonds divers restent stables à **3 700 K€** du budget 2025 au budget 2026. Ils se composent de :

**3 500 K€** de FCTVA ;

**200 K€** de **taxe d'aménagement** qui s'applique à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Une vraie préoccupation existe sur l'évolution des recettes de taxe d'aménagement. Les taxes d'urbanisme ont été transférées à la DGFIP à la fin de 2022, exclusivement pour les nouvelles autorisations d'urbanisme.

Suite à ce transfert, la collecte effectuée par la DGFIP en 2024 a été nettement plus faible que celle que réalisaient les services de l'ex-DDT, qui collectaient les taxes, et ce en raison de plusieurs facteurs :

- Une importante modification du processus et du calendrier. Le calendrier de collecte de ces taxes a été entièrement modifié : désormais, elles doivent être versées à la fin des travaux et non plus dès la délivrance de l'autorisation.
- Une diminution du nombre d'autorisations d'urbanisme,
- Des difficultés de mise en œuvre par la DGFIP conduisant à ralentir les encaissements.

## 3. Chapitre 13 - Les subventions d'investissement

Nature	Subventions d'investissement	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
13	Subventions d'équipement	11 844 K€	7 797 K€	-4 047 K€	-34,17%
1345	Amendes de polices	1 000 K€	1 500 K€	500 K€	50,00%
<b>Total</b>		<b>12 844 K€</b>	<b>9 297 K€</b>	<b>-3 547 K€</b>	<b>-27,61%</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664\_20260423\_CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Les subventions d'investissement passent de **12 844 K€** au budget 2025 à **9 297 K€** au budget 2026, soit **- 3 547 K€ (- 27,61%)**.

Les subventions d'équipement inscrites au budget sont des subventions notifiées et certaines, la majorité figure déjà dans les reports 2025 sur 2026, notamment :

- 2 255 K€** Pour la construction du Gymnase Brant ;
- 1 396 K€** Pour la rénovation extérieure de la Collégiale ;
- 458 K€** Pour l'aménagement de la place de la Cathédrale
- 383 K€** Pour le partage des infrastructures informatiques avec Colmar Agglomération ;
- 635 K€** Pour la rénovation des ateliers de maintenance.

#### 4. Chapitre 024 – Les recettes de cessions

Nature	Produits de cession	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
024	Produits de cession	1 840 K€	1 432 K€	-409 K€	-22,21%
<b>Total</b>		<b>1 840 K€</b>	<b>1 432 K€</b>	<b>-409 K€</b>	<b>-22,21%</b>

Les produits de cessions atteignent **1 432 K€** au budget 2026 :

- La vente pour la construction d'un nouveau centre de formation d'apprentis d'industrie pour 780 K€ ;
- La vente du bâtiment du 7 rue de la Lauch pour 569 K€ ;
- La vente d'un dépôt espaces verts au 69 rue Grillenbreit pour 83 K€.

#### 5. Chapitre 16 - Les emprunts et dettes assimilées

Nature	Emprunts et dettes assimilées	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
16	Emprunts et dettes assimilées	5 K€	5 K€	0 K€	0,00%
<b>Total</b>		<b>5 K€</b>	<b>5 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>

En 2026, compte tenu de l'autofinancement dégagé par la Ville de Colmar et du programme de cessions, aucun emprunt d'équilibre ne sera inscrit. La Ville de Colmar se désendettera donc encore de **-6,7 M€** en 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## 6. Chapitres 040/041 - Les opérations d'ordre

Chap.	Opérations d'ordre	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
040	Amortissements des immobilisations	12 800 K€	12 800 K€	0 K€	0,00%
<b>Sous Total</b>	<b>040 Opérations d'ordre transfert entre section</b>	<b>12 800 K€</b>	<b>12 800 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>
041	Intégration des frais d'études et d'insertion	1 660 K€	1 660 K€	0 K€	0,00%
041	Remboursements des avances sur marchés	3 795 K€	3 795 K€	0 K€	0,00%
041	Acquisitions à titre gratuit / donations / régularisation inventaire	5 045 K€	5 045 K€	0 K€	0,00%
<b>Sous Total</b>	<b>041 Opérations d'ordre patrimoniales</b>	<b>10 500 K€</b>	<b>10 500 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>		<b>23 300 K€</b>	<b>23 300 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>

Les opérations d'ordre sont stables à **23 300 K€** du budget 2025 au budget 2026.

Les amortissements s'élèvent à **12 800 K€** au budget 2026. Ils constituent un autofinancement obligatoire pour les collectivités. Il s'agit d'une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens en dépenses de fonctionnement et de dégager des ressources destinées à les renouveler en recettes d'investissement. On parle aussi d'autofinancement calculé. Il complète ainsi la capacité d'autofinancement dégagée des recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement pour constituer ensemble l'autofinancement global.

Les opérations d'ordre patrimoniales s'élèvent à **10 500 K€** au budget 2026.

Elles concernent tout d'abord l'apurement des frais d'études et au remboursement des avances sur marchés de travaux. Mais elles peuvent porter aussi sur des écritures d'ordre (pas d'encaissement ni de décaissement) liées à l'inventaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## B. Un programme d'investissement toujours ambitieux

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
001	Solde d'exécution reporté	10 416 K€	6 942 K€	-3 474 K€	-33,35%
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	580 K€	291 K€	-289 K€	-49,83%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 537 K€	6 685 K€	-852 K€	-11,31%
20	Immobilisations incorporelles	6 964 K€	6 890 K€	-74 K€	-1,06%
204	Subventions d'équipement versées	2 657 K€	1 441 K€	-1 216 K€	-45,77%
21	Immobilisations corporelles	43 501 K€	46 882 K€	3 381 K€	7,77%
23	Immobilisations en cours	14 268 K€	12 025 K€	-2 244 K€	-15,73%
26 27	Autres immobilisations financières	100 K€	25 K€	-75 K€	-75,00%
45	Opérations pour le compte de tiers	83 K€	20 K€	-63 K€	-75,87%
<b>Total</b>	<b>Hors opérations d'ordre</b>	<b>86 106 K€</b>	<b>81 200 K€</b>	<b>-4 906 K€</b>	<b>-5,70%</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700 K€	1 700 K€	0 K€	0,00%
041	Opérations d'ordre patrimoniales	10 500 K€	10 500 K€	0 K€	0,00%
<b>Total</b>		<b>98 306 K€</b>	<b>93 400 K€</b>	<b>-4 906 K€</b>	<b>-4,99%</b>

Les dépenses d'investissement passent de **98 306 K€** au budget 2025 à **93 400 K€** au budget 2026, soit **- 4 906 K€ (- 4,99%)**.

### 1. Les dépenses financières et imprévues

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	580 K€	291 K€	-289 K€	-49,83%
16	Emprunts et dettes assimilées	7 537 K€	6 685 K€	-852 K€	-11,31%
26 27	Autres immobilisations financières	100 K€	25 K€	-75 K€	-75,00%
<b>Total</b>		<b>8 217 K€</b>	<b>7 001 K€</b>	<b>-1 216 K€</b>	<b>-14,80%</b>

Les dépenses financières et imprévues passent de **8 217 K€** au budget 2025 à **7 001 K€** au budget 2026, soit **- 1 216 K€ (- 14,80 %)**.

Les dépenses financières comprennent principalement le **remboursement en capital de la dette** conformément à son plan d'extinction et aux échéances contractuelles : **6 676 K€** au budget 2025, contre **7 537 K€** au budget 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
068-216800604-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le Maire le 06/05/2026  
Publication : 06/05/2026

Par ailleurs, au chapitre 10, est inscrite une dépense exceptionnelle liée à un remboursement de taxe d'aménagement pour **220 K€** en 2026.

Pour l'autorité compétente par délégation



## 2. Les opérations d'ordre

Chap.	Opérations d'ordre	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
040	Amortissements des subventions reçues	1 700 K€	1 700 K€	0 K€	0,00%
<b>Sous Total</b>	<b>040 Opérations d'ordre transfert entre section</b>	<b>1 700 K€</b>	<b>1 700 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>
041	Intégration des frais d'études et d'insertion	1 660 K€	1 660 K€	0 K€	0,00%
041	Remboursements des avances sur marchés	3 795 K€	3 795 K€	0 K€	0,00%
041	Acquisitions à titre gratuit / donations / régularisation inventaire	5 045 K€	5 045 K€	0 K€	0,00%
<b>Sous Total</b>	<b>041 Opérations d'ordre patrimoniales</b>	<b>10 500 K€</b>	<b>10 500 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>
<b>Total</b>		<b>12 200 K€</b>	<b>12 200 K€</b>	<b>0 K€</b>	<b>0,00%</b>

Les opérations d'ordre restent stables à **12 200 K€** de budget à budget.

- 1 700 K€** pour l'amortissement des subventions encaissées selon la même durée que les équipements subventionnés ;
- 1 660 K€** pour les apurements de frais d'études ;
- 3 795 K€** pour les remboursements des avances sur marchés (notamment dans le cadre des opérations du gymnase Brant et de la restauration de la Collégiale)
- 5 045 K€** pour des écritures de régularisation d'inventaire liée aux terrains de l'IUT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



### 3. Les dépenses d'équipement

Chap.	Libellés des chapitres	BP 2025	BP 2026	Evolution en €	Evolution en %
20	Immobilisations incorporelles	6 964 K€	6 890 K€	-74 K€	-1,06%
204	Subventions d'équipement versées	2 657 K€	1 441 K€	-1 216 K€	-45,77%
21	Immobilisations corporelles	43 501 K€	46 882 K€	3 381 K€	7,77%
23	Immobilisations en cours	14 268 K€	12 025 K€	-2 244 K€	-15,73%
45	Opérations pour le compte de tiers	83 K€	20 K€	-63 K€	-75,87%
<b>Total</b>		<b>67 473 K€</b>	<b>67 257 K€</b>	<b>-216 K€</b>	<b>-0,32%</b>

Les dépenses d'équipement (avec opérations pour compte de tiers) restent stables du budget 2025 au budget 2026 (- 0,32%) et s'élèvent à **67 257 K€** au budget 2026.

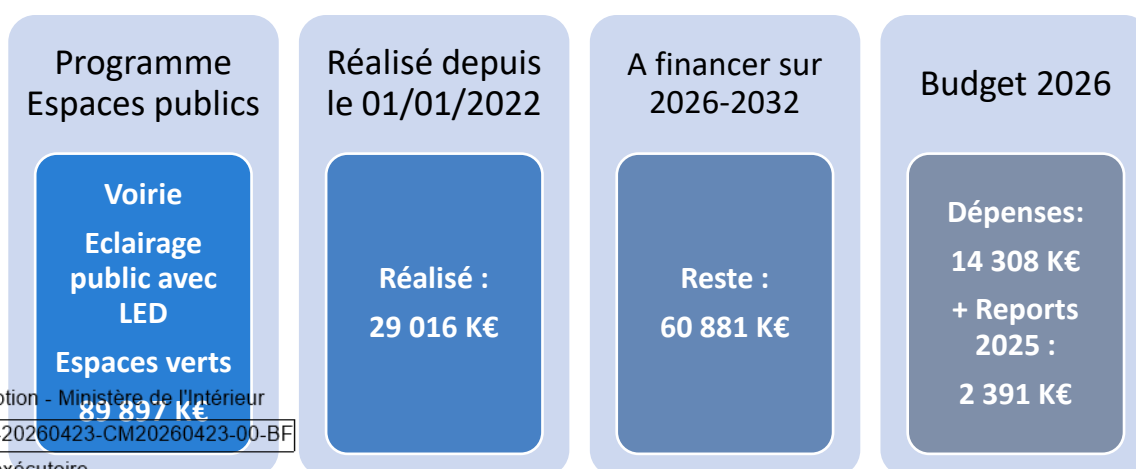
**39 128 K€** pour des opérations d'équipement dans le cadre des autorisations de programme ;

**28 129K€** pour l'investissement récurrent, les nouvelles opérations menées sur l'exercice, les études et les amorces de grosses opérations

Conformément à nos capacités de financement, ce sont **67 257 K€** qui sont programmés en 2025 (dont **13 395 K€** de reports), pour des opérations structurantes qui ont pour but **d'offrir un meilleur cadre de vie aux Colmariens, de rénover notre patrimoine, d'agir pour la transition environnementale de notre territoire et de proposer toujours plus de services publics de qualité aux Colmariens.**

#### a) Cadre de vie et espaces publics

##### (1) Le programme Espaces publics



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026  
Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Le programme s'attache à donner un cadre de vie sain et agréable aux Colmariens, tout en agissant en faveur de la transition environnementale de notre territoire, par la requalification des espaces publics :

- Réfection des voies et des réseaux ;
- Modernisation de l'éclairage public et passage au LED ;
- Mise en accessibilité ;
- Création de zones de rencontre qui donne la priorité aux piétons ;
- Création de pistes cyclables ;
- Création de plateaux surélevés et de chicanes pour inciter à une vitesse apaisée et sécurisation des intersections ;
- Implantation d'espaces paysagers ou de noues d'infiltrations plantées.

La Municipalité mène une politique volontariste de verdissement de la ville, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants et de répondre aux enjeux environnementaux et climatiques définis dans le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de Colmar Agglomération. Afin de mettre en œuvre cette volonté, la Ville de Colmar s'est engagée dans une démarche d'élaboration d'un schéma directeur de végétalisation. En 2026, un budget de 200 000 € est affecté aux premières opérations.

Les objectifs :

- Créer des îlots de fraîcheur.
- Apaiser la vie en ville, avec la réappropriation des espaces de vie commune et de détente.
- Renforcer les continuités vertes.
- Accroître la biodiversité (végétale et faunistique) des milieux urbains.

L'étude en cours a permis de réaliser un diagnostic des milieux urbains (état des lieux des espaces «verts» et de nature, ainsi que des îlots de chaleur urbains) et définira un schéma directeur de végétalisation qui donnera les lignes directrices des actions concrètes à mener.

(2) Le programme de restructuration du quartier «Saint-Vincent-de-Paul»

Ce programme vise à améliorer le cadre de vie des habitants du quartier. En choisissant d'inscrire le quartier Saint-Vincent-de-Paul dans une dynamique de renouvellement urbain, la Ville de Colmar a marqué de manière volontariste son ambition de faire du quartier un espace de vie agréable et attractif.

Par ailleurs, le Complexe sportif Brant, à deux pas du centre Le Pacific, récemment rénové, offre désormais aux habitants et aux usagers un espace sportif moderne et multi-usage d'environ 1500 m<sup>2</sup>, le tout dans une logique durable (bâtiment à énergie positive).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

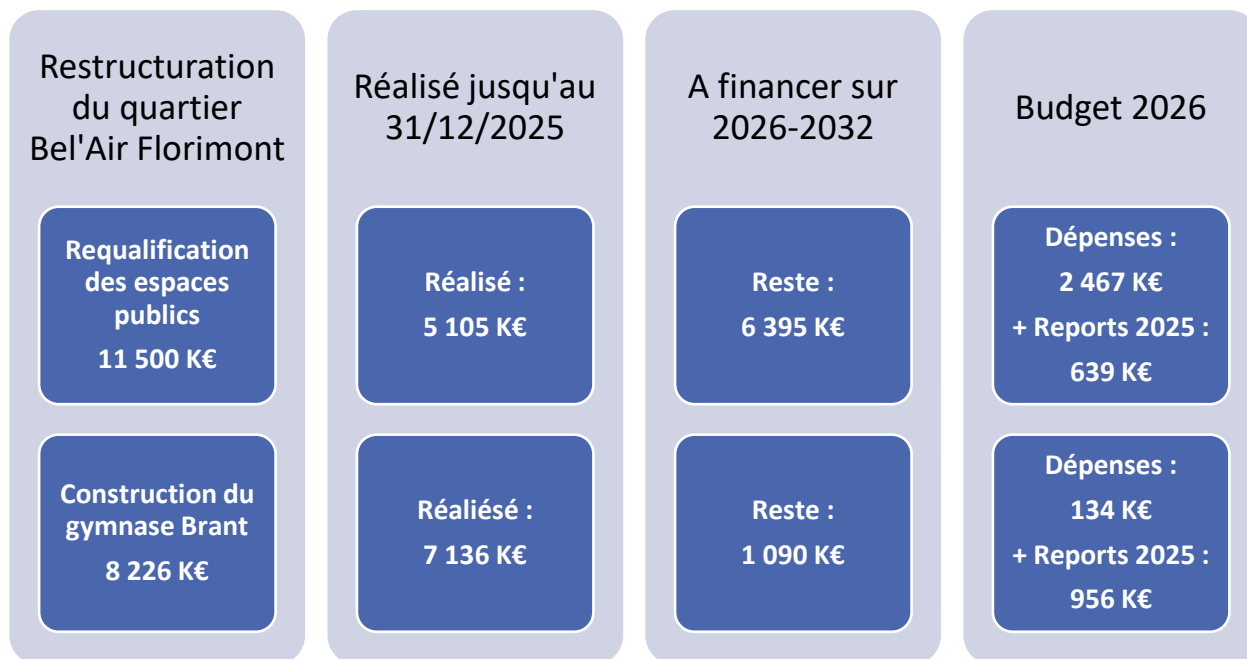
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

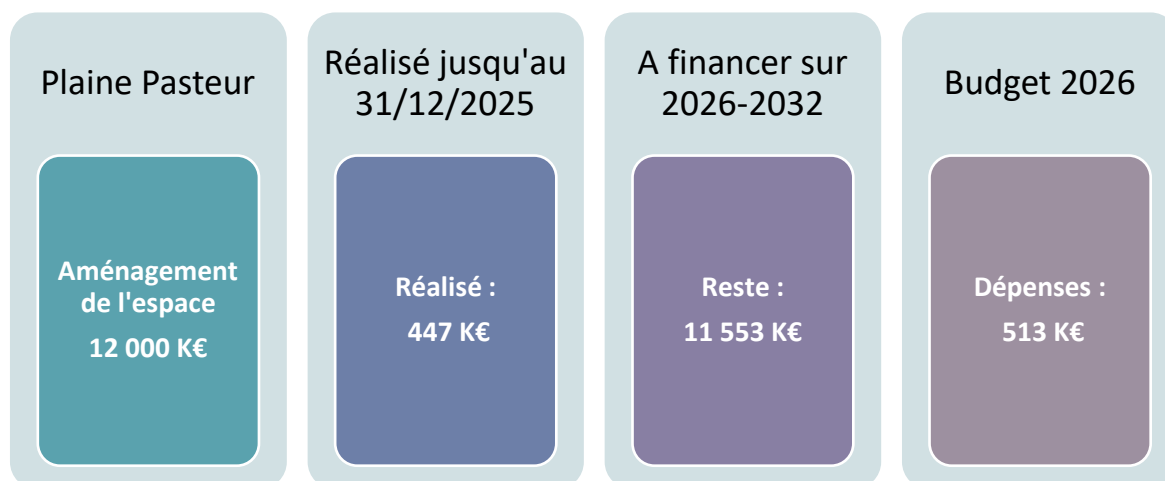
Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation





(3) Le réaménagement de la plaine Pasteur



En 2022 émergeait l'idée du réaménagement de ce grand espace situé à proximité de l'hôpital, dans le cadre de l'appel aux initiatives citoyennes lancé par la Ville. En 2023, en partenariat avec le Conseil d'Initiatives Citoyennes, eut lieu un concours d'idées ouvert aux professionnels, une consultation publique et un atelier d'idées pour les habitants, afin que le projet de réaménagement corresponde aux attentes des Colmariens.

Le projet a ensuite été sélectionné par le programme national « Quartiers de demain », une initiative visant à repenser nos villes en les rendant plus durables, plus inclusives, plus attractives.

L'objectif, en faire un Central Park à l'alsacienne, pour les habitants du quartier et au-delà.

Suite à une réflexion d'un an menée avec des experts et un jury citoyen, un projet a été sélectionné, axé sur le végétal, les activités pour enfants, sportives et culturelles, favorisant les échanges et la détente dans ce vaste espace situé à côté des Hôpitaux civils.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF  
Accusé certifié exécutoire

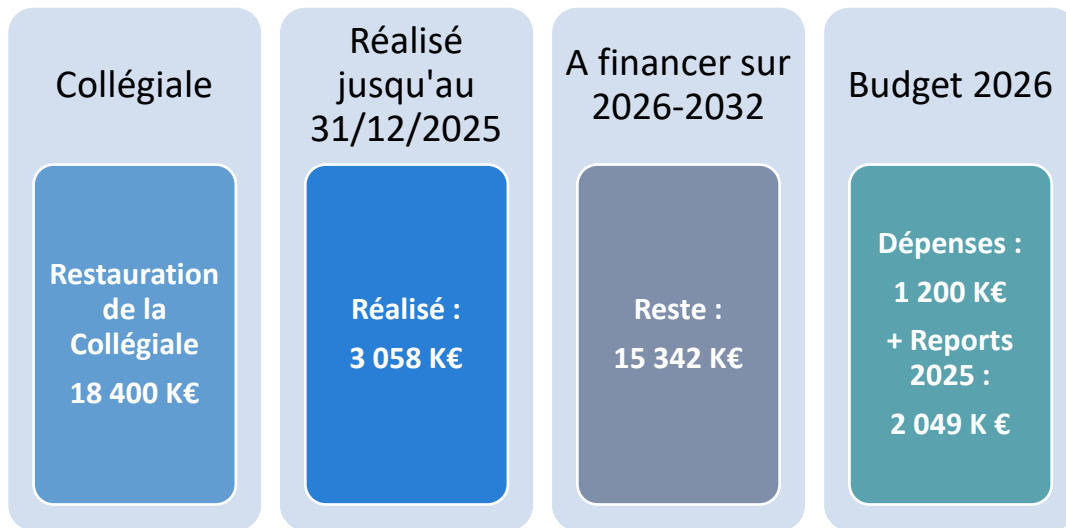
Réception par le préfet : 06/05/2026  
Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



## b) Rénovation du patrimoine

(1) La restauration de la Collégiale Saint-Martin



L'ambitieux chantier de restauration de la Collégiale Saint-Martin mobilise près de 18 entreprises et corps de métiers ancestraux. Cette restauration, aussi nécessaire que complexe, offre une occasion unique d'observer et d'analyser en profondeur ce monument emblématique de notre ville et de son histoire. C'est un chef d'œuvre de l'architecture gothique en Alsace, construite aux 13ème et 14ème siècles.

La restauration concerne les éléments structurels suivants : pierres de taille, maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, peinture, serrurerie, ferronnerie, décors peints, mise en conformité électrique. Le chantier a débuté par la nef et le transept nord, il se poursuivra par le chœur déambulatoire et les chapelles, la nef et le transept sud, avant de se terminer par la partie occidentale.

Le travail sur les parements en pierre de taille a été au cœur des travaux de la première tranche du chantier. Les maçonneries au nord conservent beaucoup de blocs d'origine en grès de Rouffach, notamment au niveau du pignon nord ou des arcs-boutants. Le nettoyage des pierres a permis de confirmer la présence d'une polychromie de grès. Cette polychromie fait partie de l'identité de la pierre de Rouffach : une pierre avec une teinte prédominante en ocre avec ses nuances de teintes rouges et roses

Parallèlement, la mise en place des échafaudages pour la restauration des vitraux a été l'occasion d'enrichir nos connaissances sur l'histoire du monument. Les investigations ont mis en évidence la superposition de 3 ou 4 périodes de décors peints. Le chantier de restauration dans la partie nord de la Collégiale est un premier contact avec les vitraux, qui dans cette partie sont relativement récents, ayant été réalisés par la maison Zettler de Munich dans les années 20.

Le conseil de fabrique Saint-Martin réalisera en parallèle des travaux de rénovation intérieure avec le remplacement de l'éclairage.

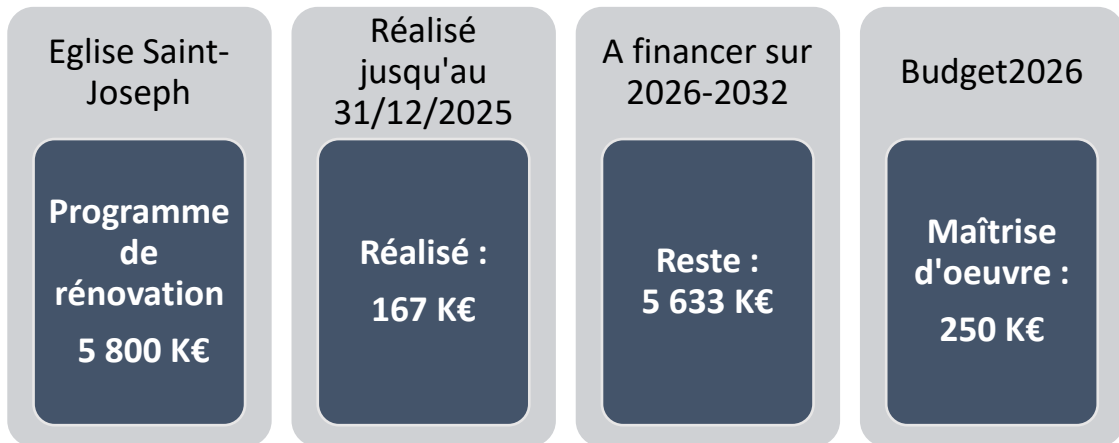
Durée du chantier : 6 ans.

Accusé de réception  
068-216800664-20260423\_CM19260423-00-DE  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 06/05/2026  
Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



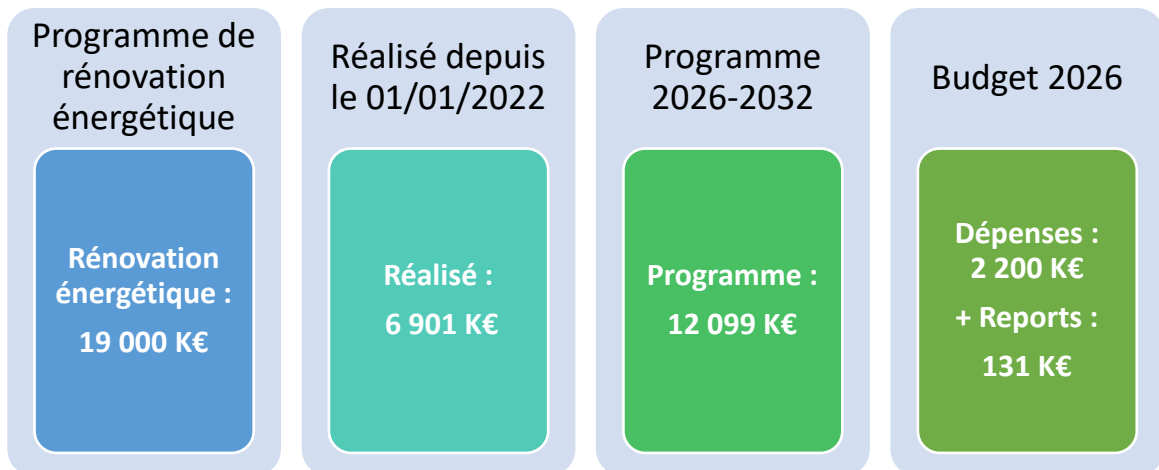
(2) La restauration de l'église Saint-Joseph



Véritable noyau du quartier, l'église Saint-Joseph a été construite à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et a donné naissance à la place qui l'entoure. Cet édifice de style néogothique, au clocher élancé, a fêté les 125 ans de sa consécration en 2025 avant de faire peau neuve. L'église et la place qui l'entourent ont toujours été des lieux de vie : en effet, chaque jalon historique de cet édifice donne l'occasion de rassembler les habitants. C'était déjà le cas le 7 juin 1896, quand la première pierre de l'église Saint-Joseph fut posée.

La création de l'église répond au développement des quartiers à l'ouest de la voie ferrée et à l'installation d'industries textiles, en particulier les usines Haussmann. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le quartier est peuplé de nombreux ouvriers. Il n'est donc pas anodin que l'église porte le nom de Saint-Joseph, le saint patron des travailleurs.

(3) Le programme de rénovation énergétique et d'accessibilité

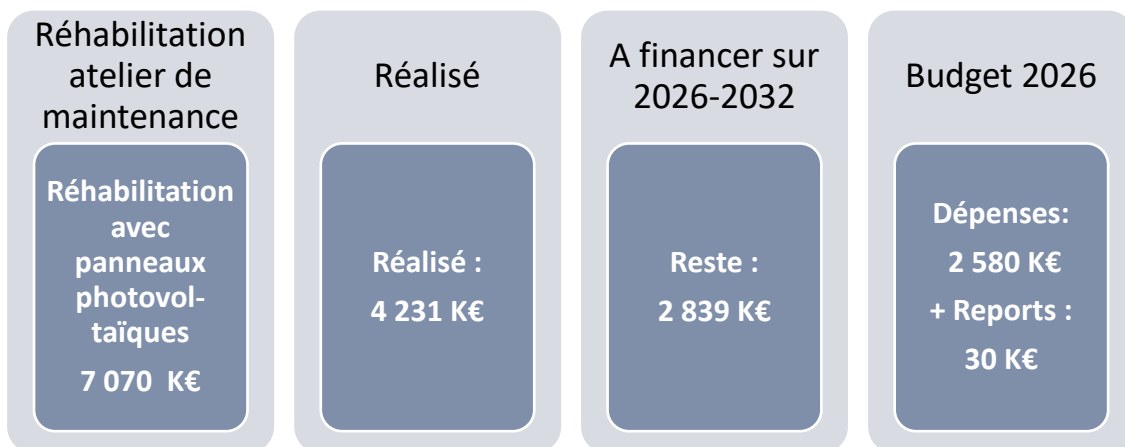


La Ville de Colmar est engagée dans la rénovation énergétique de ses bâtiments publics. Ces opérations sont devenues cruciales pour la maîtrise des dépenses énergétiques et le confort thermique des usagers et des agents.

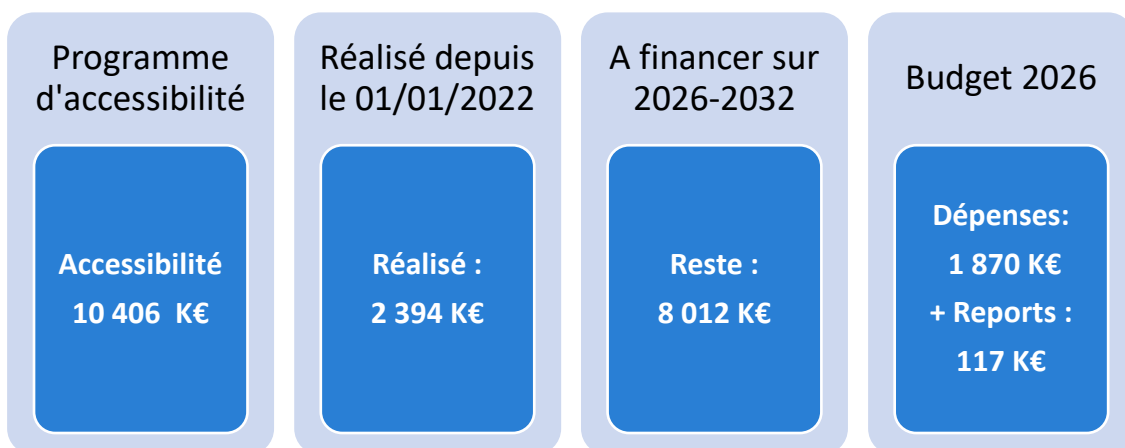
068-216800664\_20260423\_CM20260423-00-BF  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 06/05/2026  
Publication : 06/05/2026  
Opérations prévues en 2026 :  
L'école élémentaire Saint-Exupéry ;  
Les travaux de relamping du CCAS  
Pour l'autorité compétente par délégation



Il est également à noter un projet important de renouvellement pour le Théâtre Municipal qui souhaite moderniser ses équipements et passer en LED pour 700 K€ en 2026.



La rénovation de la toiture des ateliers de maintenance du Grillenbreit comprend l'installation de 5720 m<sup>2</sup> de panneaux solaires en vue d'une autoconsommation, source d'économie de dépenses de fluides.



La Ville a engagé de nombreux travaux de mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie pour les personnes à mobilité réduite.

Opération-phare 2026 :

- La mise en accessibilité de l'école Pasteur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

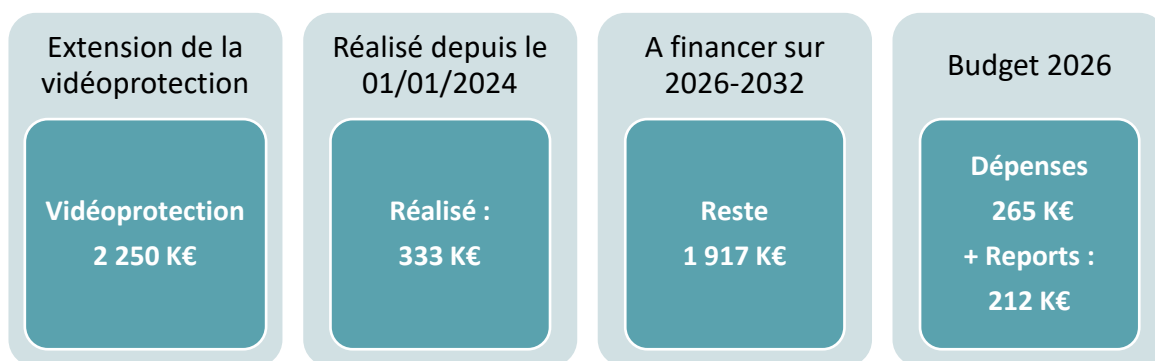
Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



c) Extension de la vidéoprotection



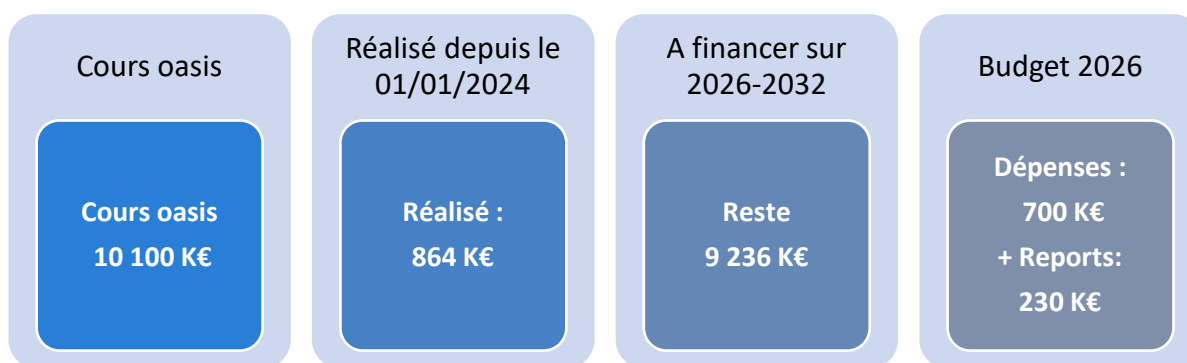
La Municipalité développe des outils de prévention pour compléter et renforcer la présence quotidienne des agents de la Police municipale sur le terrain. C'est ainsi que la vidéoprotection est renforcée avec un objectif de 260 flux d'ici fin 2026.

Côté équipements, la Police municipale est armée, dotée de caméras-piétons et appuyée par le réseau de caméras de vidéoprotection piloté par le CSU.

La Ville poursuit également son engagement en faveur d'une sécurité de proximité efficace et durable. Dernière avancée : l'acquisition de 2 véhicules 100 % électrique pour la Police municipale. Ce choix illustre la volonté de verdir le parc automobile tout en garantissant la performance : autonomie de 400 à 500 km, borne de recharge et équipements complets pour les missions quotidiennes. Ces véhicules, testés en conditions réelles, permettent une économie annuelle de près de 8 000 € en carburant et entretien.

Une étude est actuellement menée par la Ville en vue de l'installation de plots rétractables pour sécuriser les accès au centre-ville piéton. Ce système aura pour effet de limiter les flux de véhicules au centre-ville en augmentant ainsi la sécurité des piétons, tout permettant l'accès des riverains et des commerçants.

d) Le programme cours oasis



Le Municipalité poursuit son engagement en faveur des plus jeunes avec des espaces repensés pour offrir fraîcheur, nature et des expériences d'apprentissage enrichissantes au cœur du quotidien scolaire. La clé de ce projet réside dans une écoute attentive des acteurs éducatifs. Les services municipaux ont ainsi recueilli avec soin les idées et les aspirations des équipes

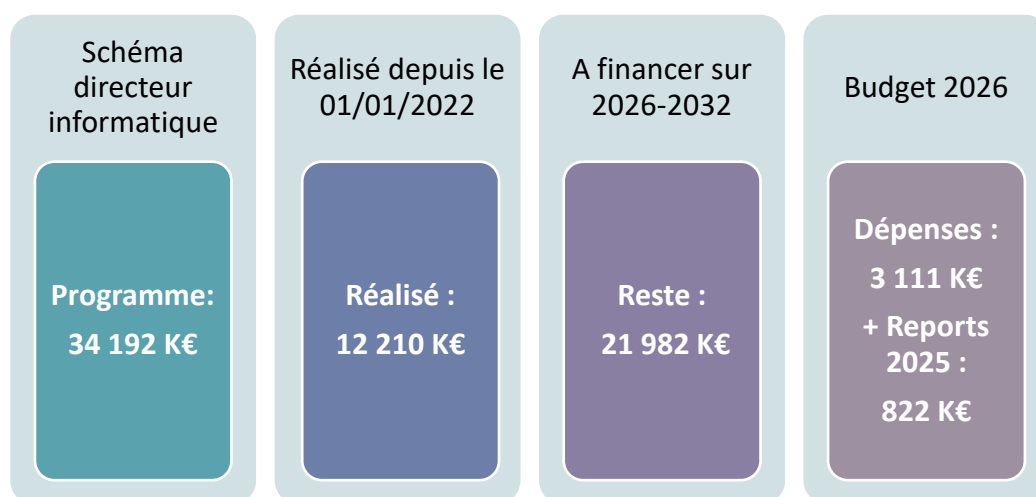
Accusé de réception en date du 06/05/2026  
068-216800664-20260483-CM20260423-00-BF  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 06/05/2026  
Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



enseignantes, des élèves et des parents. Ces précieuses contributions ont ensuite guidé l'élaboration de projets de réaménagement sur mesure pour chaque école concernée. L'ambition des « cours oasis » est multiple : améliorer la perméabilité des sols pour une meilleure gestion des eaux pluviales et une réduction de la chaleur, repenser les cheminements pour garantir une accessibilité universelle, et surtout, créer de nouveaux espaces dédiés à l'apprentissage en extérieur, à la détente et au jeu.

*e) Le schéma directeur informatique*



La Ville de Colmar s'engage pleinement dans la transition numérique pour simplifier la vie de ses citoyens. Grâce à des outils numériques performants, il est désormais possible de gérer de nombreuses démarches administratives directement en ligne : inscriptions scolaires, réservations d'équipements municipaux, paiements de services...

Pour accompagner tous les habitants dans cette transformation, des conseillers numériques sont disponibles pour guider, former et répondre aux questions liées à l'utilisation des outils digitaux. Ces professionnels, présents dans différents points d'accueil, aident à rendre les services accessibles à tous, y compris aux personnes peu familières avec les technologies.

Avec cette stratégie d'accompagnement personnalisé, Colmar affirme sa position comme une ville innovante et connectée, au service de ses citoyens.

Chantiers 2026 :

- Un nouveau Portail Citoyen « Colmar & Moi », avec une seule connexion, l'accès aux différentes démarches en ligne, un suivi des démarches, la mise en place d'une application et d'une carte multiservices ;
- Le déploiement d'un nouveau standard téléphonique ;
- Un nouveau progiciel pour les services techniques permettant un meilleur suivi du patrimoine ;
- La poursuite du programme de cybersécurité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



f) De nouveaux projets

Créations ou rénovations éclairages 4 stades 1,4 M€	Terrain synthétique Colmar Stadium 1,3 M€	Sécurisation centre- ville 1 M€
Acquisition 13 Rue Guebwiller 550 K€	Réfection sanitaires école Saint-Exupéry 550 K€	Chauffage urbain Parc des Expositions 350 K€
Acquisition 60 rue Grillenbreit 300 K€	Rénovation Auberge de Jeunesse 295 K€	Subvention d'investissement Les Galopins 270 K€
Places de Jeux (Neuland et Brasseries) 250 K€	Caméras intelligentes contre les dépôts sauvages 90 K€	Rénovation orgue Dominicains 80 K€

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-216800664-20260423-CM20260423-00-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2026

Publication : 06/05/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

